

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 mai 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

[Français]

**M. Victor Forget (Saint-Michel):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 2<sup>e</sup> rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

### PROCÉDURE ET ORGANISATION

[Traduction]

**M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton)** présente le premier rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

\* \* \*

### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

CHÂTIMENT CORPOREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir le consentement unanime de la Chambre afin de proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Sauf erreur, il y a eu consultation entre les leaders à la Chambre et le député d'Egmont (M. MacDonald) qui n'a pu venir à la Chambre aujourd'hui, mais qui aurait proposé cette motion s'il l'avait pu. Cette motion porte sur une sentence prononcée par un tribunal de Hamilton il y a quelques jours et qui impose un châtime corporel à un jeune délinquant qui a été condamné non seulement à dix coups de fouet, mais aussi à un long emprisonnement. Je propose donc, appuyé par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams):

• (1410)

Que la Chambre recommande la suspension des peines corporelles jusqu'à ce que le Parlement ait définitivement adopté le bill C-2.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je sais que c'est un peu irrégulier, mais à la suite d'entretiens avec le député d'Egmont je me suis engagé à étudier la possibilité d'accéder à cette demande. Je constate qu'il se présente des difficultés mais par contre qu'on peut espérer atteindre le même objectif par d'autres moyens. Du moins, on étudie la chose. Je dois donc, à regret, rejeter la motion pour l'instant, même si je suis d'accord avec l'esprit qui l'inspire.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Voilà bien qui est typique des libéraux.

**M. l'Orateur:** La motion proposée par le député de Saint-Jean-Est est soumise à la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement et exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion du député ne peut pas être présentée en ce moment.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU TRAITÉ RELATIF AUX ARMES SUR LE FOND DES MERS ET DE LA DÉCLARATION D'INTERPRÉTATION

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles des exemplaires du traité interdisant de placer des armes sur le fond des mers, ainsi que la déclaration d'interprétation du Canada. Le traité a été ratifié hier et entre en vigueur aujourd'hui.

\* \* \*

### LES COMMUNICATIONS

DÉPÔT DU MÉMOIRE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE ET L'ORGANISATION EUROPÉENNE DE RECHERCHES SPATIALES

**L'hon. Robert Stanbury (ministre des Communications):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je veux déposer dans les deux langues officielles des exemplaires du mémoire d'entente entre le ministère des Communications du Canada et l'Organisation européenne de recherches spatiales, portant sur la coopération dans le domaine de la technologie spatiale avancée, et aussi un exemplaire d'une note diplomatique adressée au directeur général de l'Organisation européenne de recherches spatiales par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.